

Programme de Formation

« Mettre en œuvre la démarche vers la Certification Qualiopi »

Contexte

Le décret concernant la nouvelle obligation de certification des organismes de formation a été adopté le 06 juin 2019. Les indicateurs et les preuves attendues ont été définis.

A compter du 1er janvier 2022, **les organismes de formation devront avoir la Certification QUALIOPi** définie par le Référentiel National de Certification qualité pour la prise en charge des actions de formation par les financeurs publics (Opco, Opacif, Etat, Régions, Pôle Emploi, Agefiph). Ils doivent pour cela répondre aux indicateurs du décret du 06 juin 2019 et apporter les preuves correspondantes.

Enjeux pour les organismes de formation

Les enjeux pour les organismes de formation sont de :

- Satisfaire les exigences et les indicateurs QUALIOPi (Référentiel National de Certification Qualité),
- Faire reconnaître leur professionnalisme,
- Démontrer leur capacité à déployer des formations de qualité et à valeur ajoutée,
- Inscrire leur activité dans un processus pérenne d'amélioration continue,
- Se positionner face à la réforme de la formation professionnelle,
- Prise en charge des formations par les financeurs publics

Objectifs de la formation

- Aborder les nouvelles obligations qualité pour répondre au nouveau référentiel QUALIOPi
- Identifier les points à faire évoluer
- Analyser les différents indicateurs et se les approprier
- Mettre en œuvre la démarche menant à la certification Unique QUALIOPi
 - ✓ Comprendre les indicateurs qualité définis par QUALIOPi,
 - ✓ Identifier les éléments de conformité existants et les procédures à mettre en œuvre,
 - ✓ Préparer les preuves pour les indicateurs
 - ✓ Rédiger ses indicateurs et associer les preuves correspondantes

Public

Direction, encadrement, formateurs indépendants, Centre de Formation, Responsable RH, Assistante, Responsable pédagogique.

Pré-requis (évalués avant la formation via un questionnaire)

Maîtriser les pratiques de son organisme de formation.

Respecter les obligations liées à la formation professionnelle (Conformité des documents, des process...)

Modalités d'accès

Etude des besoins par un entretien téléphonique

Programme

- Analyse des exigences du référentiel Qualiopi
- Etude des 7 critères et de leurs 32 indicateurs QUALIOPi et des éléments de preuve à fournir

Critère 1 : Indicateurs 1 à 3

L'information des publics sur les prestations, les délais d'accès et les résultats obtenus.

Critère 2 : Indicateurs 4 à 8

L'identification précise des objectifs des prestations proposées et leur adaptation aux publics bénéficiaires lors de la conception des actions.

Critère 3 Indicateurs 9 à 16

L'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires lors de la mise en œuvre des actions.

Critère 4 Indicateurs 17 à 20

L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.

Critère 5 : Indicateurs 21 à 22

La qualification et le développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.

Critère 6 : Indicateurs 23 à 29

L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.

Critère 7 : Indicateurs 30 à 32

Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

- Analyse de documents qualité types
- Questions/réponses sur les indicateurs et preuves
- Aide à la formalisation des procédures
- Approche de l'audit de certification Qualiopi.

Méthodes et Moyens pédagogiques

- Approche théorique : Etude de l'ensemble des indicateurs
- Approche pratique : Analyse du process de formation
- Mise en œuvre : Mise en conformité du Process de formation

- Evaluation des acquis
 - Avant la formation : Questionnaire pour connaître les pratiques
 - Après la formation : Questionnaire pour évaluer l'atteinte des objectifs

- Mise à disposition d'un kit support digital :
 - ✓ Support de formation avec les indicateurs Qualiopi
 - ✓ Listing des preuves
 - ✓ Dossier de veille réglementaire de la formation professionnelle
- Formateur expérimenté, spécialiste du domaine de la formation professionnelle
- 2 heures **d'assistance individuelle** dans un délai de 3 mois (téléphone, mail, visio)

BG SECRETARIAT - 01.60.88.49.54

27 rue du pot d'étain -91100 CORBEIL-ESSONNES

contact@bgsformations.fr - www.bgsformations.fr

Nr Siret : 443 724 968 00013 - Nr organisme de formation : 11910543691

conférence au choix)

Personnes en situation de handicap

N'hésitez pas à nous contacter. Nous analysons avec vous vos besoins et vous proposons des solutions adaptées à votre situation.

Moyens spécifiques et durée

Cette formation est proposée **en présentiel** en Ile de France et **en distanciel** au niveau National. **Voir offre de prix en pièce jointe.**